

COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU
COMMUNE DE LA MOTHE SAINT HERAY

AVENANT N° 01
A LA CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DES POINTS DE COLLECTES
ENTERRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MELLOIS EN POITOU

ENTRE :

La Communauté de communes Mellois en Poitou, 2 place de Strasbourg, 79500 Melle,
Représentée par Monsieur MICHELET Fabrice, Président, dûment habilité par délibération du conseil
communautaire n°

ET

La Commune de La Mothe Saint Héray, 2 place Clémenceau (79800)
Représentée par Monsieur EMERIT Christian, Maire,
Au vu de la délibération du conseil municipal en date du

Ci-après nommées les parties

PREAMBULE

Vu la convention initiale en date du 30 mai 2024 entre la commune de La Mothe Saint Héray et la
Communauté de communes Mellois en Poitou pour l'implantation des points de collecte enterrés Rue
Madelaine Gélin (Point n°01) et Vallée du Parc (Point n°2),

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 : Modification des points de collecte

Le présent avenant modifie les points de collecte de la convention initiale en annulant le point n°01
situé Rue Madelaine Gélin, et en remplaçant le point n°2 de la Vallée du Parc par un point de collecte
situé Rue du Château de La Villedieu de Comblé.

Article 2 : Maintien de l'objet de la convention

L'objet de la convention initiale reste inchangé et continue de porter sur l'implantation de points de
collecte enterrés sur la commune de La Mothe Saint Héray.

Article 3 : Durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du et reste en vigueur pour la
durée de la convention initiale.

Article 4 : Dispositions diverses

Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait en 2 exemplaires originaux,
A Melle, le

Monsieur Le Président de la Communauté de
Communes Mellois en Poitou
Fabrice MICHELET

Monsieur Le Maire de la commune de
La Mothe Saint Héray
Christian EMERIT

**AVENANT N° 01
A LA CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DES POINTS DE COLLECTES
ENTERRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MELLOIS EN POITOU**

ANNEXE 01

Commune de La Mothe Saint Héray

Montant prévisionnel des travaux situés Rue du Château de la Villedieu de Comblé

- Fourniture des colonnes enterrées :	6 377,58 € HT
- Livraison et pose :	4 886,64 € HT
- Travaux de terrassement et génie civil :	8 343,18 € HT

Soit un total de 19 607,40 € HT